

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 15997  
Numéro SIREN : 899 515 076  
Nom ou dénomination : idiCo

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2023 sous le numéro de dépôt 16688



20230166882022

DATE DEPOT : 21/04/2023

N° DE DEPOT : 16688

N° GESTION : 2021B15997

N° SIREN : 899515076

DENOMINATION : idiCo

ADRESSE : 37-41 rue du Rocher 75008 Paris

MILLESIME : 2022



**idiCo**  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 15.000 euros  
Siège social : 37-41 rue du Rocher - 75008 Paris  
899 515 076 RCS Paris  
(la « Société »)

*Fabien Prévost*  
*15/03/2023*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 15 MARS 2023**

Greffier du tribunal  
de commerce de Paris  
Acte déposé le :

21 AVR. 2023

Sous le N°

*16688*

L'an deux mille vingt-trois, et le quinze mars à onze heures trente, au siège social,

Après avoir constaté que le Commissaire aux Comptes, dûment averti de la présente prise de décisions est absent et excusé,

Omnes Capital, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8.000.000 euros, dont le siège social est situé 37-41 rue du Rocher 75008 Paris, immatriculée sous le n° 428.711.196 RCS Paris, représentée par Monsieur Fabien Prévost, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société et donc associé unique de la Société.

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- Rapport du Président, rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Dissolution anticipée de la Société ;
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice lesdits comptes se soldant par une perte de - 4 194,03 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 4 194,03 euros en intégralité au compte report à nouveau.

**Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué par le passé, la Société ayant été constituée le 4 mai 2021 et immatriculée le 19 mai 2021 et n'ayant donc pas clôturé d'exercice avant l'exercice 2021.

**TROISIÈME DECISION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

**QUATRIÈME DECISION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'approuvés ci-dessus constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social de la société.

**CINQUIÈME DECISION**

L'Associé unique renonce à la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et à sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux articles L.237-1 et suivants du code de commerce.

La société devra, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit le 31 décembre 2025, reconstituer les capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

**SIXIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et en particulier à la société JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS, 8 rue Saint Augustin - 75080 PARIS CEDEX 02, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

DocuSigned by:



0F73260433804C1...

**Omnès Capital**

elle-même représentée par Fabien Prévost

Associé unique



idiCo  
Société par actions simplifiée  
au capital social de 15.000 euros  
Siège social : 37-41 rue du Rocher - 75008 Paris  
899 515 076 RCS Paris  
(la « Société »)

Fabien Prevost  
15/03/2023

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE 2022**

Monsieur Fabien PREVOST, représentant de la société Omnes Capital, société par actions simplifiée, au capital de 8.000.000 euros, dont le siège social est situé 37-41 rue du Rocher 75008 Paris, immatriculée sous le n° 428.711.196 RCS Paris, elle-même Président de la Société, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**I. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous rappelons que la Société a été constituée le 4 mai 2021 et immatriculée le 19 mai 2021 dans le cadre de la constitution de la SLP Omnes Crédit et Capital Solutions afin d'y exercer les fonctions de gérant.

**1.1. Activité de la société**

La Société a aujourd'hui pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- (i) la participation en tant qu'associé, associé commandité ou gérant dans toute société de libre partenariat ;
- (ii) la prise de participations minoritaires ou majoritaires, en ce inclus la détention intégrale du capital d'une ou plusieurs sociétés, par tous moyens et en particulier par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer par apports en nature ou en numéraire et à la gestion de ces participations ;
- (iii) l'octroi de toutes cautions, garanties et plus généralement toutes opérations autorisées aux termes du 3ème alinéa de l'article L.511-7 du Code monétaire et financier ;
- (iv) la fourniture de prestations de services de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique, en matière de négociation de tout type de contrats et de gestion et la fourniture de toute autre prestation de services au profit de sociétés, entités ou groupement ; et
- (v) de façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser son extension ou son développement, en ce compris l'exercice de tout mandat social et la participation à tout organe de direction et/ou de surveillance au sein de ces participations ou intérêts.

## **Résultat de l'exercice**

La perte de l'exercice s'élève à - 4 194,03 euros au 31 décembre 2022.

## **Effectif**

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Société est nul.

## **2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires**

---

La Société n'a pas encore développé d'activité.

- *Description des principaux risques et incertitudes*

La Société n'est donc pas exposée aux risques de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

## **3. Activité en matière de recherche et de développement**

---

Nous vous informons que notre Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au titre de l'exercice écoulé.

## **4. Evènements importants survenus au cours de l'exercice 2022**

---

Au cours de l'exercice écoulé, l'IDI, Omnes et ses associés ont signé un accord sous conditions suspensives aux termes duquel, (i) IDI accompagnera, en tant qu'actionnaire minoritaire, Omnes qui réunira alors les activités d'infrastructure, de capital-risque et de co-investissement, le management d'Omnes détenant la majorité et, (ii) parallèlement, l'IDI acquerra l'ensemble des activités de capital-investissement d'Omnes regroupées sous la société IdiCo.

La société a changé de dénomination sociale à cet effet le 21 novembre 2022.

L'opération est en cours. Sa réalisation est prévue au premier trimestre 2023.

Fin février 2022, la Russie a lancé une offensive sur l'Ukraine. La durée et les effets de ce conflit sur l'activité d'Omnes Capital sont encore incertaines.

## **5. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**

NEANT

## **6. Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir**

---

En 2022, la Société devrait devenir la société de gestion des activités de capital investissement qui lui seront apportées comme indiqué au 4 ci-dessus.

## **7. Filiales et participations**

---

### **6.1 Prises de participations**

NEANT

### **7.2 Prises de contrôle**

NEANT

### **7.3 Cession de participations**

NEANT

### **7.4 Sociétés contrôlées**

NEANT

### **7.5 Evolution des participations**

NEANT

## **8. Présentation des comptes annuels**

---

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe.

## **9. Exposé des comptes sociaux**

---

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 194,03 euros. Elles sont constituées essentiellement par les honoraires des Commissaires aux Comptes et du prestataire comptable.

Le résultat d'exploitation ressort à - 4 194,03 euros

Le total des produits financiers ressort à 0 euros.

Le total des charges financières ressort à 0 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros, il s'établit à - 4 194,03 euros.

Après prise en compte de l'impôt de 0 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de - 4 194,03 euros.

## **10. Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social**

---

L'associé unique constatera lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Conformément aux dispositions de l'article L 225.248 du code de commerce, l'Assemblée Générale se réunira à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société dans un délai de quatre mois.

Si l'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la société, celle-ci sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de reconstituer les capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Si les associés prennent la décision de dissoudre la société, une « période de liquidation » s'ouvrira pendant laquelle le liquidateur réalisera les biens de l'entreprise et désintéressera ses créanciers. La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable s'appliquent sous le régime conventionnel conformément aux articles L.237-1 et suivants du code de commerce.

## 11. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

## 12. Information sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-6 du Code de Commerce, nous vous invitons à prendre connaissance du tableau des factures reçues par la Société non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Aucune facture client n'est émise par la Société :

*Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice  
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6)*

Article D. 441 L- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 L- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>											
Nombre de factures concernées		0			0						
Montant total des factures concernées h.t.		0			0						
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice		0,00%			0,00%						NEANT
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice											
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre de factures exclues	0										
Montant total des factures exclues											
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel					NEANT					

Nous vous demandons conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes sociaux qui vous sont présentés en annexe.

\* \* \*

## II. AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter en intégralité la perte de l'exercice s'élevant à - 4 194,03 euros au compte de report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que, s'agissant du premier exercice, aucun dividende n'a été distribué par le passé.



### **III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

#### **13.1 Conventions**

Vous aurez à vous prononcer sur les conventions relatées dans le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 227-10 du code de commerce.

#### **13.2 Principaux actionnaires**

Conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022, Omnes Capital détient 100% du capital social de la Société.

#### **13.3 Acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise :

NEANT

#### **13.4 Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022 :

NEANT

#### **13.5 Gouvernance – Modalités d'exercice de la Direction générale**

Au 31 décembre 2022, la Société est dirigée par un Président, la société Omnes Capital, elle-même représentée par Monsieur Fabien Prévost, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2023.

Monsieur Benjamin Arm a été nommé en qualité de Directeur Général le 21 novembre 2022 pour une durée de 3 ans prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **13.6 Rémunération des mandataires sociaux**

L'article L 225-102-1 du code de commerce impose l'obligation de publier les rémunérations et avantages consentis à ses dirigeants, par la société, les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, et les sociétés « contrôlantes » dont les titres sont admis sur un marché réglementé, ainsi que de la liste des mandats et fonctions exercées par chacun d'eux dans toutes sociétés.

Nous vous informons que les dirigeants de la Société ne sont pas rémunérés au titre des fonctions qu'ils assurent dans la société.

### **IV. ANNEXES**

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Aucune délégation de compétence ou de pouvoir accordée par l'actionnaire unique dans le domaine des augmentations de capital n'étant en cours de validité, il n'y a pas lieu d'annexer le tableau récapitulatif visé à l'article L. 225-100, al. 7 du Code de commerce.

En l'absence de plan d'attribution d'options de souscription et d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial du Conseil d'administration visé à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

En l'absence de plan d'attribution d'actions gratuites, il n'y a pas lieu d'établir le rapport visé à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

\* \* \*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président



**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

*Fabrice Pigeon*  
*15/03/2023*  
*[Signature]*

**IdiCo**

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **IdiCo**

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros

Siège social : 37-41 rue du Rocher, 75008 PARIS

RCS : Paris B 899 515 076

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société IdiCo

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IdiCo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 14 mars 2023,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Desportes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Bertrand DESPORTES

Associé

**Bilan actif**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 680		9 680	14 600
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 680</b>		<b>9 680</b>	<b>14 600</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 680</b>		<b>9 680</b>	<b>14 600</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



**Bilan passif**

	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 816	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 990</b>	<b>10 184</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 690	4 416
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 690</b>	<b>4 416</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 680</b>	<b>14 600</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		4 416
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 690	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
			<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>				
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 194	4 816
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 194</b>	<b>4 816</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 194</b>	<b>4 816</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



ANNEXE

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU IdiCo

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 9 680 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 194 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations

---

Le coût d'acquisition est constitué par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes

---

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

## *Règles et méthodes comptables*

### Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## *Faits caractéristiques*

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

Lors de l'exercice 2022, la société anciennement appelé "Codnose OCCS" a changé de nom pour devenir "IdiCo".

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 15 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	15 000				15 000
Report à Nouveau		-4 816	-4 816		-4 816
Résultat de l'exercice	-4 816	4 816	-4 194	-4 816	-4 194
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>10 184</b>		<b>-9 010</b>	<b>-4 816</b>	<b>5 990</b>

## Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 690	3 690		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>3 690</b>	<b>3 690</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				



*Notes sur le bilan***Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 690
<b>Total</b>	<b>3 690</b>

## *Autres informations*

### **Engagement hors bilan**

---


Engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

### **Effectif**

---

Effectif au 31/12/2022 : Néant

*Fabrice Pruvost*  
*15/03/2023*  


## Comptes annuels

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

**SASU IdiCo**

37-41 RUE DU ROCHER  
75008 PARIS  
SIRET 89951507600011

**Attestation d'Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU IdiCo relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	9 680
Chiffre d'affaires	
<b>Résultat net comptable (Perte)</b>	<b>-4 194</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

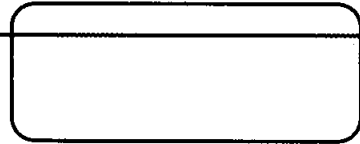
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 23/01/2023



**RSM**

COMPTES ANNUELS



**Bilan actif**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	9 680		9 680	14 600
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 680</b>		<b>9 680</b>	<b>14 600</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 680</b>		<b>9 680</b>	<b>14 600</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**Bilan passif**

	31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 816	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 990</b>	<b>10 184</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 690	4 416
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 690</b>	<b>4 416</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 680</b>	<b>14 600</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		4 416
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 690	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons à l'étranger	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation (I)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
<b>Chiffre d'affaires net</b>				
			<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>				
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			4 194	4 816
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>4 194</b>	<b>4 816</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>
<b>Quotas-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfices attribués ou parts transférées (III)</b>				
<b>Pertes supportées ou bénéfices transférés (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)</b>			<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>

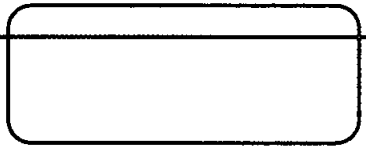


## Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>4 194</b>	<b>4 816</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-4 194</b>	<b>-4 816</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

RSM

ANNEXE



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU IdiCo

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 9 680 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 4 194 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Titres de participations

---

Le coût d'acquisition est constitué par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances et dettes

---

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Conséquences de l'événement Covid-19

---

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

## ***Règles et méthodes comptables***

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## *Faits caractéristiques*

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Lors de l'exercice 2022, la société anciennement appelé "Codenose OCCS" a changé de nom pour devenir "IdiCo".

## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 15 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	15 000				15 000
Report à Nouveau		-4 816	-4 816		-4 816
Résultat de l'exercice	-4 816	4 816	-4 194	-4 816	-4 194
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>10 184</b>		<b>-9 010</b>	<b>-4 816</b>	<b>5 990</b>

## Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 690	3 690		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>3 690</b>	<b>3 690</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	<b>Montant</b>
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 690
<b>Total</b>	<b>3 690</b>

## *Autres informations*

### **Engagement hors bilan**

---

Engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

### **Effectif**

---

Effectif au 31/12/2022 : Néant



RSM

COMPTES DETAILLES

**Bilan détaillé**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
512000 - Banque	9 679,64		9 679,64	14 600,00
	9 679,64		9 679,64	14 600,00
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 679,64</b>		<b>9 679,64</b>	<b>14 600,00</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 679,64</b>		<b>9 679,64</b>	<b>14 600,00</b>

## Bilan détaillé

	Nat au 31/12/22	Net au 31/12/21
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	15 000,00	15 000,00
	15 000,00	15 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-4 816,02	
	-4 816,02	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-4 194,03</b>	<b>-4 816,02</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 989,95</b>	<b>10 183,98</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs		727,07
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	3 689,69	3 688,95
	3 689,69	4 416,02
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 689,69</b>	<b>4 416,02</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 679,64</b>	<b>14 600,00</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 19/05/21 au 31/12/21 8 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits				
<b>Total</b>				
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.				
Variation de stock (m.p.)				
Autres achats & charges externes				
622610 - Honoraires Expert-comptable	1 800,00	1 800,00		
622620 - Honoraires CAC	1 848,06	1 800,00	48,06	2,67
622700 - Frais d'actes et contentieux	249,47	816,02	-566,55	-69,43
627800 - Prestations de services bancaires	296,50	400,00	-103,50	-25,88
	4 194,03	4 816,02	-621,99	-12,92
<b>Total</b>	<b>4 194,03</b>	<b>4 816,02</b>	<b>-621,99</b>	<b>-12,92</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>-4 194,03</b>	<b>-4 816,02</b>	<b>621,99</b>	<b>-12,92</b>
<b>CHARGES</b>				
Impôts, taxes et vers. assim.				
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges				
<b>Total</b>				
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 194,03</b>	<b>-4 816,02</b>	<b>621,99</b>	<b>-12,92</b>
Produits financiers				
Charges financières				
<b>Résultat financier</b>				
Opérations en commun				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-4 194,03</b>	<b>-4 816,02</b>	<b>621,99</b>	<b>-12,92</b>
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
<b>Résultat exceptionnel</b>				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 194,03</b>	<b>-4 816,02</b>	<b>621,99</b>	<b>-12,92</b>